



MÉMOIRE SUR LE PROJET
DE PLAN D'ACTION FAMILLE
DE MONTRÉAL

NOVEMBRE 2007



Montréal, le 23 novembre 2007

À l'attention de

Madame Jocelyne Beaudet, Présidente

Commission de l'Office de consultation publique de Montréal

Cours Mont-Royal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Montréal, Québec

H3A 1X6

**Objet : MÉMOIRE DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL SUR
LE PROJET DE PLAN D'ACTION FAMILLE DE MONTRÉAL**

Madame la Présidente,

Le projet de plan d'action famille proposé par la Ville de Montréal, dans le but de favoriser une qualité de vie meilleure aux familles montréalaises, s'inscrit dans un processus de développement qui se veut bénéfique à la société et au territoire. Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) se réjouit de cette initiative. À la lecture des deux documents soumis à la consultation, nous souhaitons toutefois vous faire part de nos commentaires dont la plupart s'inspire de notre dernier avis « Montréal, ma ville, mon choix », ci-joint, portant sur le sentiment d'appartenance territoriale des jeunes Montréalais. Nous vous invitons, à cet égard, à en prendre connaissance.

De prime abord, aussi bien dans le cadre de référence que dans le plan collectif d'action famille, les éléments abordés ont tendance à s'inscrire dans une stratégie de valorisation des atouts montréalais plutôt que de solutions. Certes, il y a lieu de rappeler et mettre en relief les réalisations ainsi que les programmes qu'adopte Montréal pour favoriser la disponibilité des ressources, faciliter l'accès aux services et la qualité du cadre de vie. Mais, nous pensons, particulièrement dans le contexte d'élaboration d'une politique ou d'un plan comme tel, qu'il conviendrait plutôt de mettre en premier plan les enjeux ainsi que les lacunes (contrairement aux atouts qui devraient être succincts) de manière à rendre les réalités problématiques plus tangibles en terme de richesses et de besoins. De même, le corps de ces documents présente essentiellement des dimensions à améliorer qui concernent tout citoyen, alors qu'à nos yeux, elles devraient être spécifiquement rattachées aux besoins des familles.

Les appuis et les suggestions qui suivent, portent plus particulièrement sur les parties des deux documents se référant au « pourquoi » du projet, aux enjeux, aux objectifs ainsi qu'aux modalités d'application et de suivi du plan.

LE POURQUOI

Parmi les raisons citées dans le cadre de référence, il est mentionné que le plan développé pour l'avenir économique de Montréal, « *ne peut être concrétisé que par une population au sein de laquelle les groupes d'âge se soutiennent par l'échange intergénérationnel et l'intégration des cultures : en énergie, en apprentissage, en développement d'idées et d'entreprises* » (Document : Cadre de référence, p. 6). En effet, Montréal a un profil compétitif en innovation sur l'échiquier mondial, pour lequel les caractères sociaux et humains de jeunesse, de créativité et de responsabilité doivent caractériser la population montréalaise. Ceci dit, comment peut-on caractériser pareillement cette population si l'on ne pose explicitement pas les paramètres susceptibles d'ancrer sinon de stimuler ces qualités personnelles? Autrement dit, il y a lieu d'ajouter dans la partie « pourquoi un plan d'action famille » du cadre de référence, un paragraphe qui traiterait des aspects sociaux relatifs aux familles, et particulièrement des jeunes, si l'on veut « ... *Faire grandir à Montréal une relève jeune, instruite, fière de s'identifier à Montréal* » (Document : Cadre de référence, p. 6).

LES ENJEUX

Comme point d'appui au plan, il est noté que les jeunes montréalais s'identifient à leur ville. (Document : Cadre de référence, p. 8). Nous avons en effet pu en faire le constat dans le cadre de notre avis « Montréal, ma ville, mon choix » sur le sentiment d'appartenance territoriale. Cependant, même si les jeunes montréalais consultés dans notre avis s'identifient à leur ville, leur attachement à celle-ci demeure fragile, particulièrement en ce qui concerne les jeunes adultes (18-30 ans). En outre, les jeunes qui ne sont pas nés ou n'ont pas vécu leur enfance à Montréal, y sont moins attachés.

Cette fragilité semble s'inscrire davantage à l'échelle du quartier, autrement dit, par rapport au milieu de vie même dans lequel évoluent les jeunes montréalais. Le sondage et les consultations publiques réalisés dans le cadre de notre avis, nous ont d'ailleurs permis de soulever plusieurs facteurs pouvant entraver le développement du sentiment d'appartenance territoriale. Les grands enjeux soulevés dans le cadre de référence et le plan collectif d'action famille sont de ceux-là. Le CjM appuie donc l'initiative de la Ville d'intervenir sur ces grands enjeux au regard des familles, particulièrement des jeunes familles et des jeunes qui formeront bientôt une famille.

Nous souhaitons néanmoins y émettre quelques commentaires et suggestions en ce qui concerne :

L'habitation

En matière d'habitation, la Ville entend notamment (Document : Cadre de référence, p. 11) :

- accroître la part, chiffrée actuellement à 20%, des familles dans le programme d'aide à l'accession à la propriété. Le CjM approuve incontestablement cette amélioration stratégique et veut que soit quantifiée la proportion prévue de cette catégorie de population ;
- s'occuper de l'insalubrité des logements qui a une conséquence sur la santé humaine. Le CjM considère qu'elle doit aussi s'occuper de leur isolation pour la hausse de consommation énergétique qu'elle peut générer en terme de coûts. À cet égard, il y a lieu de porter une attention particulière à certaines familles qui sont plus susceptibles de vivre cette situation par faute de moyens financiers ou méconnaissance ;
- optimiser l'usage des logements de triplex aux besoins des familles. En effet, le potentiel d'adaptation demeure immense. Des leviers municipaux devraient être utilisés pour faciliter cela ;
- Appliquer aux programmes d'accès à la propriété déjà en place des mesures de sensibilisation auprès des familles qui quittent Montréal pour la banlieue, qui rappelleraient par exemple les coûts sociaux, environnementaux et financiers que les mouvements pendulaires quotidiens peuvent engendrer. La valeur d'achat d'une propriété à Montréal y serait également valorisée. Acheter à Montréal est assurément un facteur d'augmentation de la valeur du patrimoine, mais il n'est pas forcément le facteur déterminant d'acquisition d'une propriété pour une famille. Le cadre de vie et la proximité des services constituent, selon nous, des facteurs d'autant plus déterminants pour une jeune famille dans son choix de résidence ;
- favoriser la construction de grands logements, notamment au rez-de-chaussée des immeubles locatifs. Le CjM suggère, à cet égard, de mettre en place :
 - une politique incitative à la construction de logements à plusieurs chambres qui représenteraient des bâtiments multi générationnels ;
 - une règle de prix plafond de logements en faveur des familles ;

À titre indicatif, les recommandations portant sur l'axe « habitation », émises dans notre avis, sont les suivantes :

- assurer la continuité et renforcer les programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec ;
- porter une attention particulière à ce que soient considérés, dans les projets bénéficiant de ces programmes et les logements sociaux, non seulement les besoins des jeunes familles (notamment en matière d'accession à la propriété) mais aussi ceux des jeunes en général, qui seront probablement dans un proche avenir, des familles à leur tour ;

- appuyer les projets immobiliers novateurs à l'exemple du projet Benny Farm. Cette initiative montréalaise se localise dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce et consiste en l'aménagement des logements abordables destinés à des ménages à revenus modestes et moyens. En plus de son aspect innovateur en terme de tenure, le projet a engendré l'implantation des services à la population du quartier comme le CLSC, un centre récréatif, une garderie, etc.

Le transport

L'amélioration du système de transport montréalais (actif et collectif) constitue sans conteste une démarche nécessaire pour retenir et attirer de jeunes familles, du fait notamment de son impact direct sur la qualité de vie en milieu urbain. À cet égard, diverses actions, inscrites au Plan de transport, sont mentionnées dans le Plan collectif d'action famille. Cependant, peu d'entre elles se réfèrent spécifiquement aux familles, ce que déplore le CjM. On cite, à titre d'exemple, « ... *le projet pilote de l'automne 2007, en ce qui concerne les poussettes dans les autobus à plancher bas ... la STM implantera graduellement cette façon de faire sur le réseau...* » (Document : Plan collectif d'action famille, p. 18). Mais, qu'en est-il dans les stations de métro? Il serait, de ce fait, souhaitable que les actions proposées répondent précisément, et de manière globale, aux besoins particuliers des familles en matière de transport, qui devraient être préalablement identifiés à tous les niveaux.

La sécurité publique

Dans notre avis, outre le phénomène des gangs de rue, l'itinérance et la toxicomanie ont été mentionnés comme des éléments d'insécurité par les personnes consultées. Il y a donc lieu de ne pas négliger ces aspects en matière d'intervention en sécurité publique.

La culture, les sports et loisirs

En les passant en revue, les actions de la Ville en matière de culture, de sport et de loisirs sont incontestablement nombreuses et concrètes. Toutefois, et pour les catégories de gens spécifiques qui sont dans notre cas les jeunes familles, il demeure important d'améliorer et d'intervenir davantage selon le profil et les besoins spécifiques de cette catégorie de population. À cet effet, et tel que mentionné dans notre avis, le CjM recommande, entre autres de :

- renforcer l'intervention de milieu en intégrant les jeunes dans l'expérimentation d'activités et de projets pertinents dans une atmosphère respectueuse ;
- consulter les jeunes, particulièrement les jeunes adultes (18-30 ans) de façon à offrir des services dans le domaine des sports, des loisirs et de la culture adaptés à leurs besoins et leurs disponibilités ;
- développer, particulièrement à l'intention des familles immigrantes, qui présentent une cellule familiale forte, des activités incluant l'ensemble des membres de la famille ;

- développer, particulièrement auprès des Québécois de souche, dont le lien familial est moins prégnant, des activités qui attireraient l'ensemble des membres de la famille.

Les quartiers vivants

À la question « *Comment faire pour qu'une majorité de citoyens connaissent mieux les richesses des quartiers ?* » (Document : Plan collectif d'action famille, p. 11) qui se pose comme défi à relever face aux apports des partenaires, se trouve dans notre avis ci-joint, la recommandation suivante :

Pour que les jeunes puissent avoir une meilleure connaissance de leur milieu, de la ville et de leur communauté, le CjM recommande de développer des occasions d'échange entre les citoyens ainsi qu'entre la municipalité et les citoyens.

- À l'échelle des arrondissements, ces échanges pourraient prendre la forme :
 - d'un événement souhaitant la bienvenue aux résidants nouvellement arrivés dans l'arrondissement ;
 - de fêtes de ruelle, fêtes de quartier ;
 - ou encore l'organisation d'une fête du citoyen (comme cela se fait déjà dans l'arrondissement de Saint-Léonard).
- La ville-centre pourrait par ailleurs initier ou être partenaire d'initiatives telles que :
 - un événement souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants ;
 - des visites de quartier réalisées par les jeunes habitant le quartier à l'intention des jeunes ou adultes provenant d'autres quartiers montréalais. La Ville pourrait à cet effet envisager un partenariat avec le collectif d'animation urbaine *L'Autre Montréal*¹ par exemple ;
 - un festival des arrondissements qui pourrait s'inspirer du concept de l'émission *La Petite Séduction* de la chaîne de télévision de Radio-Canada ;
 - des compétitions sportives ou culturelles interarrondissements, intergénérationnelles et facilitant une rencontre des jeunes avec les divers services municipaux – dont le corps policier – dans un cadre plus informel, à l'exemple de la Journée des jeunes Montréalais organisée par le CjM.

LES OBJECTIFS

Parmi les objectifs présentés dans le cadre de référence, celui « *Favoriser les liens intergénérationnels* » (Document : Cadre de référence, p. 14) aborde la notion de la famille réseau.

¹ Le collectif d'animation urbaine *L'Autre Montréal* est un organisme sans but lucratif d'éducation citoyenne qui offre des circuits de découvertes urbaines. Pour plus d'information, se référer au site : <http://www.autremontreal.com/>.

Le CjM appuie cette idée mais, considère important que soit également pris en compte le réseau communautaire dans cet objectif car, si l'on évoque les jeunes familles d'immigration récente qui n'ont pas forcément de liens familiaux à Montréal, ce réseau constitue alors un soutien non négligeable.

LES MODALITÉS D'APPLICATION ET DE SUIVI DU PLAN

Concernant la mise en place d'un chantier Ville (Document : Cadre de référence, p. 19), plusieurs acteurs ont été identifiés pour réaliser l'évaluation et le réajustement annuel du plan collectif d'action famille, soit la responsable politique, des partenaires de la société civile et un responsable administratif. À cet égard, le CjM serait disponible à collaborer afin d'apporter son expertise jeunesse.

Finalement, nous notons peu d'éléments permettant d'avoir une idée précise sur les modalités d'évaluation et de suivi du plan : comment et sur quels indices le chantier Ville entend s'appuyer pour évaluer les actions réalisées dans le cadre du plan ?

En somme, nous vous proposons aujourd'hui de considérer notre avis en tant que mémoire de cette consultation publique et nous souhaitons qu'il fasse l'objet, tout comme nos présents commentaires, d'une attention particulière de la part de votre équipe. Nos données sont fiables et nos recommandations représentent plusieurs mois de travail réalisé sur la base de l'opinion de centaines de jeunes Montréalais.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Marilou Filiatreault
Présidente

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 868-5809
Télécopieur : (514) 868-5810